



Tarifs

à l'Aéroport international Pearson de Toronto

2007

L'Autorité aéroportuaire du Grand Toronto (GTAA) est une société privée, régie par les principes liés aux sociétés sans capital social, qui fonctionne selon le principe du recouvrement des coûts.

Approche en matière d'établissement des tarifs

- Chaque année, la GTAA consulte les compagnies aériennes exploitantes quand vient le temps d'établir les tarifs pour l'année suivante
- Ce processus permet d'examiner à la fois la production de recettes et la réduction des coûts, et de tenir des discussions sur ces éléments
- La GTAA reste engagée à gérer les coûts le plus efficacement possible
- Le loyer payé par la GTAA au gouvernement fédéral représente une grande partie des coûts fixes qui doivent être comptabilisés lors de l'établissement des tarifs
- Contrairement aux autres aéroports, où les compagnies aériennes doivent souvent financer les améliorations apportées aux installations, c'est la GTAA qui assume l'ensemble des coûts liés aux travaux de construction et de rénovation à l'aéroport Pearson
- En 2004, la GTAA a travaillé de concert avec d'autres aéroports de partout au Canada, par l'entremise du Conseil des aéroports du Canada, afin de demander une réduction des frais de loyer au gouvernement
- Avec le système de recouvrement des coûts, toute réduction des frais de loyer profitera aux compagnies aériennes lors de l'établissement des frais liés aux droits d'atterrissage

Formule d'établissement des tarifs

- Afin de déterminer les tarifs annuels pour les compagnies aériennes, la GTAA prévoit les coûts d'exploitation annuels, dont le loyer, le paiement tenant lieu d'impôts (PTLI) et le service de la dette pour les actifs d'exploitation
- Les recettes générées par les concessions, le stationnement et les autres activités commerciales, ainsi que les frais d'amélioration aéroportuaire, servent à compenser le total des coûts d'exploitation
- La GTAA utilise la valeur résiduelle pour établir le montant qu'elle doit recouvrer auprès des transporteurs aériens par le biais des droits d'atterrissage et des redevances générales d'aérogare
- La GTAA demeure fermement engagée à collaborer avec le gouvernement, avec ses partenaires de l'industrie et avec la collectivité afin de voir à ce que le système aéroportuaire contribue à l'essor économique de la région du Grand Toronto

Tarifs 2007

- Le calcul des tarifs pour 2007, effectué à la fin de 2006, a débouché sur une augmentation minimale de 1,45 % des droits d'atterrissage
- En ce qui a trait aux aéronefs ayant un poids supérieur à 19 000 kilogrammes (kg), les droits d'atterrissage s'élèvent à 35,09 \$/kg, en fonction du poids maximal de décollage

Comparaison des tarifs

- La comparaison des coûts entre les aéroports peut être trompeuse puisque les services offerts par les différentes autorités aéroportuaires varient grandement
- Le conseil d'administration et la direction de la GTAA restent fermement engagés à collaborer avec l'ensemble des intervenants afin de faciliter la tenue d'un processus équitable et ouvert pour l'établissement des droits

Personne-ressource, relations avec les médias

Autorité aéroportuaire du Grand Toronto : Scott Armstrong

Directeur, relations avec les médias

Téléphone : 416-776-3709

Courriel : scott.armstrong@gtaa.com

Pour obtenir des feuillets de documentation supplémentaires de la GTAA et de l'aéroport Pearson, rendez-vous à l'adresse suivante : www.gtaa.com